



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 24 juin 2021 – 11h30 Connerré

### RD323 : Réception de travaux du barreau de Connerré

*Les travaux de construction du barreau provisoire de liaison pour le raccordement de l'échangeur de l'Huisne Sarthoise s'achèvent et la mise en service de cette nouvelle portion de route sera effective le 25 juin, comme annoncé aux débuts des travaux en mars. La réception des travaux aura lieu ce jeudi 24 juin, à 11h30.*

### De nombreux aménagements réalisés autour de l'Echangeur

Afin d'accompagner la création de l'Echangeur de l'Huisne Sarthoise, en attendant la construction du futur viaduc, le Département a réalisé de nombreux aménagements routiers, co-financés par la Région des Pays de la Loire. **Un nouveau barreau de liaison entre la RD323 et la route des Landes et un nouveau giratoire au carrefour entre la nouvelle voie de liaison et la route des Landes ont été construits.** Les autres travaux, permettant la liaison transitoire vers le futur diffuseur depuis le carrefour giratoire créé, ont consisté au **renforcement des voiries existantes et des carrefours** à savoir, la RD33, la rue du petit pont, la route des Landes.

Dans l'attente de la mise en service de la voie de liaison, les aménagements provisoires rue de la gare avec une limitation des stationnements, l'aménagement du carrefour avec la RD323, **les itinéraires conseillés mis en place par le Département et les différentes autres mesures prises par la commune, ont permis de limiter le trafic poids lourds rue de la gare.**

### Nouvelles dispositions de circulation à partir du 25 juin



**Le basculement de circulation sera réalisé ce vendredi 25 juin 2021.** La route des Landes, sera remise en circulation sur le tronçon (VC 114) avec le giratoire nouvellement créé.

La rue de la gare, sera mise en circulation en sens unique, selon le choix de la commune de Connerré dans le cadre du pouvoir de police du Maire (poids lourds et véhicules légers dans le sens Connerré vers Beillé) et le carrefour avec la RD323 sera reconfiguré en attendant la réalisation du barreau définitif prévu sur les trois prochaines années et une livraison prévisionnelle mi-2024.

### Un chantier écoresponsable

L'ensemble des matériaux extraits dans le cadre de la création du barreau de liaison entre la RD323 et la route des Landes n'ont pas été évacués mais réutilisés et traités sur place, au ciment et à la chaux, pour réaliser les remblais et les couches de forme de chaussée.

Les matériaux excédentaires sont stockés sur site pour être utilisés lors de la seconde phase de travaux :

- 6 700 m<sup>3</sup> de déblais sont mis en stock pour une réutilisation ultérieure sur la phase de travaux suivante.
- 6 300m<sup>3</sup> de déblais ont été traités à la chaux pour une utilisation en remblai de la voie de liaison
- 11 000m<sup>2</sup> de matériaux en place ont été traités au ciment pour constituer la couche de forme de la voie de liaison.

### La Région investit pour les routes en Pays de la Loire

La Région accompagne le Département de la Sarthe sur 9 opérations situées sur des itinéraires d'intérêt régional, à hauteur de 19,98 M€ pour près de 42 M€ HT de travaux et d'études, dans le cadre de la **Politique Routière d'Intérêt Régional 2016-2021**. Au cumulé, la Région investit 118,9 M€ dans les 5 Départements ligériens. Avec une politique volontariste de renforcement du réseau routier d'intérêt régional, la Région des Pays de la Loire entend faciliter les déplacements des Ligériens et créer les conditions du développement des entreprises et de l'attractivité de tous ses territoires. Il s'agit de désenclaver et de mieux connecter les territoires, notamment les zones rurales. Ce choix s'inscrit dans la politique globale régionale de développement des infrastructures, qu'elles soient numériques, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires ou routières.

#### **Financement des travaux**

Maîtrise d'ouvrage : **Département de la Sarthe**

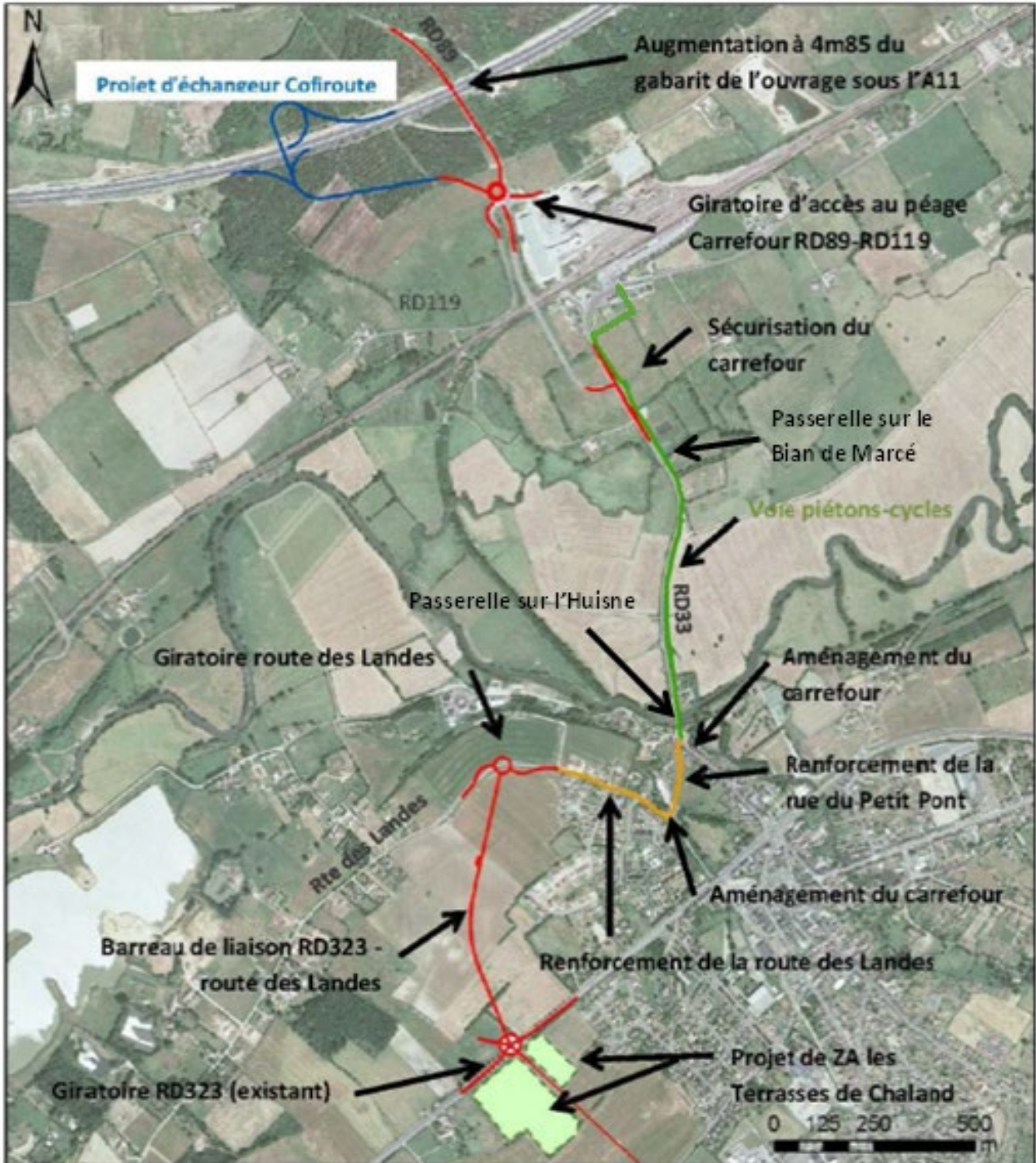
Montant total pour la création du barreau et des aménagements routiers : **3,3M € HT**

Région des Pays de la Loire : 1,7 M€ HT

Conseil départemental : 1,1 M € HT

SMPAE Brière Gesnois : 450 000 € HT

**PHASE TRANSITOIRE**



Lambert II Méridi Sources : Orthophoto 2000 Scan2500-IGN DREAL 52 - DRAC 52 - Préfecture de la Sarthe - FFRE - Ville de Donnemé Auteur : AEPE-Cinglo - juin 2011